Extrait N° 13 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 JUIN 2006

L'an deux mil six, le seize juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 7 juin 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 13 / Electrification Rurale 2005
- Avenant n° 1 au marché de l'entreprise TESTONI

Il est rappelé au conseil municipal que les travaux **d'électrification rurale 2005** ont été confiés à **l'entreprise TESTONI** pour un montant de **150 000 euros TTC.**

Pour mémoire, ces travaux incluaient :

» extension vers BARRET Michel sur le Chemin Cendrine
» extension vers BATEAU Fabiola sur le Chemin Pavé
» extension vers DEVEAUX Rollin sur la Route du Tévelave

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

» extension vers GASTELLIER Justin sur l'Impasse des Capucines
» extension vers GENCE Elise-May sur le Chemin Cour Renaud
» extension vers HERMANN Jean Bernard sur le Chemin de la Cheminée
» extension vers HOAREAU Herbert sur le Chemin Pavé
» extension vers MAZEAU Claudette sur la Route des Vacoas
» extension vers MAZEAU Danielle sur le Brûlé
» extension vers MAZEAU Dorice sur la Rue Roger Mondon
» extension vers ROMAINSTAL Bertrand Chemin des Azalées
» renforcement sur la RD 18.

Lors de la mise en œuvre, des travaux non prévus au marché se sont avérés nécessaires.

Ces travaux supplémentaires résultent soit d'aléas techniques liés à la nécessité de s'adapter au site, soit d'aléas administratifs.

Ainsi, dans le cadre d'un avenant n° 1 au marché, il est proposé au conseil municipal :

- pour l'extension vers HOAREAU Herbert sur le Chemin Pavé : de prendre en compte une modification du projet suite à un morcellement parcellaire survenu lors d'une vente.

Cette modification génère un coût de **5 278 € HT.**

- pour l'extension vers MAZEAU Dorice sur la Rue Roger Mondon : de prendre en compte la modification de l'emplacement d'un support suite au refus d'implantation du support par un propriétaire. Coût : **350 € HT.**

- pour la création du poste sur la Ravine Sèche : de prendre en compte :
 - une réfection bétonnée supplémentaire sur le Sentier Nénel
 - la mise en place de fourreaux sur la totalité du Sentier Nénel pour permettre la circulation en fin de journée
 - la mise en place de fourreaux en attente pour l'alimentation de la famille RIVIERE.

Pour ce renforcement, les travaux supplémentaires s'élèvent à **13 437 € HT.**

Globalement, les travaux s'élèvent à **19 065 euros HT**. Un rabais de **2 490.68 euros** est proposé, soit un avenant arrêté à **16 574.32 euros HT.**

Le marché est ainsi porté à :

Marché de base :	138 248.85 € HT
Avenant n° 1 :	16 574.32 €
Nouveau montant du marché :	154 823.17 €
TVA 8.5 %	13 159.97 €
Nouveau montant du marché TTC :	**167 983.14 €**

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

L'augmentation du marché représente **11.99 %.** La Commission d'appel d'offres, réunie le 16 juin 2006, a émis un avis favorable sur la passation de l'avenant correspondant.

Le conseil municipal est invité :

=> à approuver l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise TESTONI

=> le cas échéant, à autoriser le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **TESTONI** pour un montant de **16 574.32 € H.T.**

- autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS